

Paie : perfectionnement

Identifier les différentes cotisations sociales obligatoires et leurs assiettes

2 jours (14 heures)

Perfectionnement

Présentiel ou classe à distance

à partir de

1 695 € HT par personne (TVA en vigueur)

 Repas inclus en présentiel

Contenu mis à jour le 30/09/2026. Document téléchargé le 11/10/2026.

La maîtrise des règles de calcul des cotisations sociales est un enjeu majeur pour garantir la conformité et la fiabilité de la paie.

Une erreur peut coûter cher, tant sur le plan financier que pour l'image de l'entreprise.

Cette formation propose une approche pratique et détaillée qui offre aux équipes RH les clés pour piloter la paie avec précision et sérénité.

Les nombreux exercices proposés permettent aux apprenants d'intégrer les dernières évolutions réglementaires.

Objectifs

- Analyser les charges sociales et expliquer leur impact sur la rémunération
- Appliquer les règles d'assiette de cotisation en distinguant entre salariale et patronale
- Évaluer et calculer les plafonds de cotisations sociales en fonction des situations spécifiques
- Calculer et appliquer les taux de cotisation appropriés
- Utiliser les critères adéquats pour répartir le salaire brut en différentes tranches
- Appliquer le principe de réduction mensuelle du plafond de la Sécurité Sociale en cas d'entrée, de sortie, de temps partiel ou d'employeur multiple
- Comparer les salaires bruts avec les PMSS cumulés et régulariser progressivement les plafonds de cotisations sociales
- Calculer les réductions de charges patronales
- Gérer les demandes d'acompte et d'avance sur salaire des salariés
- Mettre en œuvre les démarches déclaratives liées à la rupture du contrat de travail, en respectant les obligations légales.

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

Compétences acquises

Sécuriser la gestion et la conformité des charges sociales

À qui s'adresse cette formation ?

Assistant(e)s ressources humaines, assistant(e)s paie

Gestionnaires de paie, responsables paie

Comptables en charge de la paie

Prérequis

Il est nécessaire d'exercer dans la fonction paie ou d'avoir suivi la formation "[Paie : initiation](#)"

Programme

1 Pendant votre formation

Paie : perfectionnement

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation du cadre de la formation
- Contextualisation des objectifs et des enjeux
- Emergence des représentations des participants
- Ajustement du contenu du programme de la formation si besoin

Prendre en compte les charges sociales

- Les différents organismes sociaux
- Quelle assiette de cotisation : salariale ou patronale ?
- Quels taux ?

Comprendre et savoir calculer les plafonds de cotisations sociales

- Répartir le salaire brut en tranches : Tranche 1, Tranche 2, Tranche A, Tranche B

Principe de réduction mensuelle du plafond de la Sécurité Sociale

- En cas d'entrée en cours de mois
- En cas de sortie en cours de mois
- En cas de temps partiel
- En cas d'employeur multiple

Principe de régularisation progressive des plafonds de cotisations sociales

- En comparant les salaires bruts avec les PMSS cumulés : Plafond Mensuel de Sécurité Sociale

La réduction des charges patronales

- Apprendre à calculer la réduction générale dégressive unique

Présentation du bas de bulletin

Quelles rubriques figurent en bas de bulletin ?

Comment procéder au paiement du salaire ?

- Mode de paiement
- Périodicité

La gestion des créances des salariés

Apprendre à gérer administrativement et à calculer les retenues sur salaires, selon les cas

- Saisie sur salaire
- Opposition
- Cession
- Avis à tiers détenteur

Gérer en paie la demande du salarié d'un acompte et d'une avance sur salaire

Déclarer correctement la rupture du contrat de travail

- Obligations déclaratives
- Régime social et fiscal des indemnités de rupture
- Gestion des décisions de justice

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Autodiagnostic*
- *Brainstorming en sous-groupe*
- *Mises en situation : atelier collectif ou simulations basées sur des cas concrets proposés par les stagiaires*

- *Analyse de scénarii, mise en situation*
- *Exercice d'entraînement : gérer une transaction négociée en net*
- *Débriefing sur les comportements mis en oeuvre : analyse de pratique*
- *Plan d'action : rédiger son plan d'action personnalisé (PAP), objectifs et actions concrètes*

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Évaluation formative : quiz permettant de valider les compétences acquises
- Bilan oral et évaluation à chaud

Financement

Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles via les OPCO (Opérateurs de Compétences), organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, collecter et gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Pour plus d'information, une équipe de gestionnaires SKOLAE Formation spécialisée vous accompagne dans le choix de vos formations et la gestion administrative.

[Nous contacter pour en savoir plus →](#)

Intervenants

Christian GRIMBERT

Expert en paie et charges
sociales, NOTA BENE

Modalités pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

[Accessibilité aux personnes en situation de handicap](#)

Détails de la session

Du 11 février 2027 au 12 février 2027 (2 jours / 14 heures)

Le Mans

Du 11 février 2027 au 12 février 2027 **Le Mans**

- 11 février 2027 9h00 – 17h30
- 12 février 2027 9h00 – 17h30